

AR Prefecture

047-200068930-20260625-2026E99DGS-DE
Reçu le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026

Département de Lot-et-Garonne

Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot

FUMEL VALLÉE DU LOT

34 avenue de l'Usine - BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

<u>Extrait du Registre des Délibérations</u> Conseil Communautaire, Séance du : 25 juin 2026	L'an Deux Mille Vingt-Six, le 25 juin à 18h00, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le 19 juin 2026, s'est réuni en séance publique ordinaire à la Salle du Conseil de Fumel Vallée du Lot, à Fumel sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques BROUILLET, Président
---	--

Membres titulaires présents :

Mesdames, Messieurs :

AMBROISE Philippe, ARANDA Francis, ARONDEL Jean-Pierre, BALSAC Didier,
BEUVELOT Gérard, BORIE Sébastien, BOUQUET Thierry, BROUILLET Jean- Jacques,
CAPO- VIGIER Emmanuelle, CAYSSILLÉ Didier, CONGÉ Marie-Yvonne, CORIOU Floriane,
COSTES Marie, DARTIGOLLES Hélène, GRIFFEILLE Martine, JURQUET Bernard, LAFON Joël,
LAGRÈZE Georges, LAPORTE Christian, LAPOUGE Maurice, LAURENT Nathalie ,
MALBEC Sébastien, MARSAND Michel , MUCHA Jean-Luc, PAILLAS Lionel, PINSOLLES Sophie,
REGOURD Vanessa, ROSEMBAUM Marie-Claire, ROUBY Chantal, SÉGALA Jean-François,
SEMIROT Marie-Hélène, SICOT Maryse, SOTTY Caroline, STARCK Josiane, Madame
TALET Marie-Lou, TIJDENS Nantko, VIGOUROUX Nadine.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :

Messieurs LABROUE Cédric, PICCOLI Jacques, RANGER Pierre, Madame STREIFF Céline

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :

LE CORRE José représenté par LAVERGNE Bernard

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :

Monsieur MAGNOL Éric procuration à Monsieur SÉGALA Jean-François
Monsieur BLOT Michel procuration à Madame DARTIGOLLES Hélène
Madame LARIVIERE Yvette procuration à Madame ROSEMBAUM Marie-Claire
Monsieur COSTES Jean-Louis procuration à Madame TALET Marie-Lou
Monsieur DELPY Jean-Luc procuration à Madame CONGÉ Marie-Yvonne
Monsieur BORIE Daniel procuration à ROUBY Chantal
Monsieur REYNES Julien procuration à Monsieur TIJDENS Nantko
Madame CARRERE Nathalie procuration à Madame PINSOLLES Sophie

Secrétaire de Séance : SOTTY Caroline	Conseillers en exercice : 50 Présents (titulaires et suppléants) : 38 Pouvoir(s) : 8 Votants : 46
--	--

**N°2026E99DGS : ÉLECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE SUR PROPOSITION DE
MONSIEUR LE PRÉSIDENT**

Monsieur le Président rappelle que la composition du Bureau des Etablissements Publics de
Coopération Intercommunale (EPCI) est prévue par l'Article L. 5211-10 du Code Général des

AR Prefecture

047-200068930-20260625-2026E99DGS-DE
Reçu le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026

Collectivités Territoriales. Ce dernier stipule qu'il est composé d'un Président, d'un ou plusieurs Vice-présidents, et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres, au libre choix des collectivités.

Chaque commune membre est représentée de manière égale au Bureau Communautaire à raison d'un représentant par commune.

L'élection au Bureau Communautaire se déroule dans les mêmes conditions que pour le Président et les Vice-présidents.

Suite à l'approbation du règlement intérieur de la Communauté de Communes Fumel Vallée du Lot, le Président propose la candidature de Monsieur Michel MARSAND en tant que membre du Bureau Communautaire.

Il propose de passer au vote pour l'élection de Monsieur Michel MARSAND.

Premier tour de scrutin

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a mis dans l'urne prévue à cet effet son bulletin de vote. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	46
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral	0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés	44
Majorité absolue	25

- A obtenu :

- **Monsieur Michel MARSAND : 44 voix**
- **Bulletins Blancs : 02**

Monsieur Michel MARSAND ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre du Bureau Communautaire de Fumel Vallée du Lot.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 25 juin 2026

La Secrétaire de séance,

Caroline SOTTY



Le Président,

Jean-Jacques BROUILLET



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises

Certifié exécutoire le : 30 juin 2026

Reçu en Préfecture le : 30 juin 2026

Publié ou Notifié le : 30 juin 2026
